

# LA VANNETAISE : 10, 11 et 12 octobre 2025

## REGLEMENT DES EPREUVES

### **1/ LA COURSE DE 6KM**

**Cette course est ouverte exclusivement aux femmes nées en 2009 et avant,**

**Temps limite : 1h00 maximum**

**Distance : 6 km (circuit en centre ville et autour du port)**

#### **CLASSEMENTS :**

\* **Individuel :** Cadettes, Juniors, Seniors, Vétérans

\* **Equipes :** Copines (minimum 4)

Mère- Fille (2 pers)

**Attention :** inscrire le nom de l'équipe scrupuleusement avec la même orthographe pour le classement.

#### **PROGRAMME :**

Départ esplanade du port Simone Veil - 56000 Vannes

A partir de 10h Échauffement fitness collectif → 10h15 Course

#### **INSCRIPTIONS :**

**Le nombre de participantes est limité à 3 000**

Par internet uniquement avec paiement sécurisé sur notre site : [www.lavannetaise.com](http://www.lavannetaise.com)

Aucune inscription par courrier ou téléphone.

**TARIF :** 15 €

**ENGAGEMENT PERSONNEL :** Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment en cas d'annulation pour cause sanitaire ( les inscriptions seront transférées sur l'épreuve connectée ). Le transfert des dossards entre participantes n'est pas autorisé. La personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

En outre, la personne qui aurait malgré tout pris part à l'épreuve avec un dossard rétrocédé, ne pourra pas participer à la remise des prix ni au tirage au sort.

**Justificatif d'Aptitude à joindre à votre inscription** (en cours de validité le jour de l'épreuve)

(Art.231-3 du Code du Sport),

Licence **FFTRI, FFCO ou FFPM**

Licence sportive au sens de l'art.L131-6 du Code du sport délivrée par une Fédération agréée et portant la mention de non contre indication à la pratique **de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition.**

- **Non licenciés :** **PPS**, Parcours Prévention Santé de moins de 3 mois, code à renseigner sur la plateforme d'inscription.

**ATTENTION :** La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne sera remis, si la preuve n'est pas faite de l'existence du PPS.

## **RETRAIT DES DOSSARDS :**

- Le Mercredi 8 Octobre à **définir**
- Le Jeudi 9 Octobre de 17h à 20h à **E.Leclerc Vannes**
- Le vendredi 10 Octobre de 16h à 19h30h **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**
- Le samedi 11 Octobre de 11h à 18h sur **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**
- Le dimanche 12 Octobre à partir de 8 h sur **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**

Les dossards seront remis, une fois votre dossier validée sur présentation :

- De votre QR Code
- d'une pièce d'identité en cours de validité
- d'un certificat médical de moins d'un an ou de la Copie Licence citée ci-dessus (si pas fourni avant)

**Il est possible de récupérer le dossard d'une autre personne sur présentation de son QR Code et d'une copie de la pièce d'identité de la personne.**

## **ENTRAINEMENTS COLLECTIFS :**

Les organisateurs proposent des entraînements collectifs les jeudis à partir du 4 septembre. Rendez-vous à 18 H 30 au parking du Racker, encadrés par des coureurs confirmés et adaptés à tous les niveaux.

## **DOSSARD DORSAL :**

Les participantes auront à leur disposition un dossard dorsal pour y mentionner à leur initiative : le nom de leur équipe, une résolution, un dessin ou le prénom d'une personne pour qui elle dédie sa course.

## **RÉCOMPENSES :**

Un tee-shirt sera remis à chaque participante au moment du retrait des dossards.

→ **Il est obligatoire de le porter lors de la marche pour montrer son engagement à la cause.**

## **ACCOMPAGNATEURS :**

Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnateur en marchant, en courant, à vélo, à rollers ou par tout autre moyen, quel que soit son âge, n'est autorisé sur le circuit de la course.

## **RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTES :**

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s) ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non respect du code de la route ou du présent règlement.

## **ASSURANCE ORGANISATION :**

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciées bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

## **ANNULATION COURSE :**

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, de restriction

sanitaire ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrentes, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrentes puissent prétendre à un quelconque remboursement

### **DROIT D'IMAGE**

Toute concurrente autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elle pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à La Vannetaise sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

# LA VANNETAISE : 10, 11 et 12 octobre 2025

## REGLEMENT DES EPREUVES (suite)

### **2/ LA MARCHÉ ACTIVE**

**Cette marche est ouverte exclusivement aux femmes nées en 2009 et avant,**

**Temps limite : 75 minutes maximum**

**Distance : 5,5km**

**La marche avec bâtons (marche nordique) n'est pas autorisée sur le circuit, une épreuve de marche nordique est proposée le vendredi 10 octobre 2025.**

#### **PROGRAMME :**

Départ esplanade du port Simone Veil - 56000 Vannes

#### **Le samedi :**

A partir de 14h00 Échauffement fitness collectif → 14H15 départ de la Marche

#### **Le dimanche :**

A partir de 10h Échauffement fitness collectif → 10h15 départ de la Marche

#### **INSCRIPTIONS :**

**Le nombre de participantes est limité à 3 000 le samedi et 3000 le dimanche**

Par internet uniquement avec paiement sécurisé sur notre site : [www.lavannetaise.com](http://www.lavannetaise.com)

Aucune inscription par courrier ou téléphone.

**TARIF : 15 €**

**ENGAGEMENT PERSONNEL :** Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment en cas d'annulation pour cause sanitaire ( les inscriptions seront transférées sur l'épreuve connectée ). Le transfert des dossards entre participantes n'est pas autorisé. La personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

En outre, la personne qui aurait malgré tout pris part à l'épreuve avec un dossard rétrocédé, ne pourra pas participer à la remise des prix ni au tirage au sort.

#### **APTITUDE À LA MARCHÉ :**

Le certificat médical n'est pas légalement demandé pour participer à cette marche active. Mais les organisateurs attirent l'attention des marcheuses sur la dépense physique que représente une marche de 5 km. Il appartient à chaque participante de s'assurer, auprès de son médecin, de sa capacité à participer à une telle activité physique.

#### **RETRAIT DES DOSSARDS :**

- Le Mercredi 8 Octobre à **définir**

- Le vendredi 10 Octobre de 16h à 19h30h **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**

- Le samedi 11 Octobre de 11h à 18h **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**

- Le dimanche 12 Octobre à partir de 8 h **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**

Les dossards seront remis sur présentation :

- Du QR Code reçu lors de votre inscription

**Il est possible de récupérer le dossard d'une autre personne sur présentation de son QR Code et d'une copie de la pièce d'identité de la personne.**

**Le port du dossard est obligatoire pour participer aux marches.**

### **DOSSARD DORSAL :**

Les participantes auront à leur disposition un dossard pour y mentionner à leur initiative : leur nom-prénom, une résolution, un dessin ou le prénom d'une personne à qui elles dédient leur marche.

### **RÉCOMPENSES :**

Un tee-shirt sera remis à chaque participante au moment du retrait des dossards.

→ **Il est obligatoire de le porter lors de la marche pour montrer son engagement à la cause.**

### **ACCOMPAGNATEURS :**

Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnateur en marchant, en courant, à vélo, à rollers ou par tout autre moyen, quel que soit son âge, n'est autorisé sur le circuit de la marche.

### **RESPONSABILITE DES PARTICIPANTES**

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s) ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non respect du code de la route ou du présent règlement.

### **ASSURANCE ORGANISATION :**

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciées bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

### **ANNULATION MANIFESTATION :**

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, de restriction sanitaire ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrentes, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrentes puissent prétendre à un quelconque remboursement

### **DROIT D'IMAGE :**

Toute concurrente autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elle pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à La Vannetaise sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

# LA VANNETAISE : 10, 11 et 12 octobre 2025

## REGLEMENT DES EPREUVES (suite)

### **3/ LA MARCHE NORDIQUE**

**Cette marche est ouverte exclusivement aux femmes nées en 2009 et avant,**

**Temps limite : 75 minutes maximum**

**Distance : 6,5km**

#### **PROGRAMME :**

Départ esplanade du port Simone Veil - 56000 Vannes

Le vendredi :

A partir de 18H45 Échauffement fitness collectif → 19H00 départ de la Marche Nordique

#### **INSCRIPTIONS :**

**Le nombre de participantes est limité à 500**

Par internet uniquement avec paiement sécurisé sur notre site : [www.lavannetaise.com](http://www.lavannetaise.com)

Aucune inscription par courrier ou téléphone.

**TARIF : 15 €**

**ENGAGEMENT PERSONNEL :** Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment en cas d'annulation pour cause sanitaire ( les inscriptions seront transférées sur l'épreuve connectée ). Le transfert des dossards entre participantes n'est pas autorisé. La personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

En outre, la personne qui aurait malgré tout pris part à l'épreuve avec un dossard rétrocédé, ne pourra pas participer à la remise des prix ni au tirage au sort.

#### **MATERIEL OBLIGATOIRE :**

- Bâtons de marche nordique avec embouts
- Lampe-frontale
- Autonomie en eau

#### **APTITUDE À LA MARCHE :**

Le certificat médical n'est pas légalement demandé pour participer à cette marche nordique. Mais les organisateurs attirent l'attention des marcheuses sur la dépense physique que représente une marche de 6,5km. Il appartient à chaque participante de s'assurer, auprès de son médecin, de sa capacité à participer à une telle activité physique.

#### **RETRAIT DES DOSSARDS :**

- Le Mercredi 8 Octobre à définir
- Le vendredi 10 Octobre de 16h à 19h30h **sur l'Esplanade du Port, Simone Veil**

Les dossards seront remis sur présentation :

- Du QR Code reçu lors de votre inscription

**Il est possible de récupérer le dossard d'une autre personne sur présentation de son QR Code d'une copie de la pièce d'identité de la personne.**

**Le port du dossard est obligatoire pour participer à la marche nordique.**

### **DOSSARD DORSAL :**

Les participantes auront à leur disposition un dossard pour y mentionner à leur initiative : leur nom-prénom, une résolution, un dessin ou le prénom d'une personne à qui elles dédient leur marche.

### **RÉCOMPENSES :**

Un tee-shirt sera remis à chaque participante au moment du retrait des dossards.

→ **Il est demandé de le porter lors de la marche pour montrer son engagement à la cause.**

### **ACCOMPAGNATEURS :**

Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnateur en marchant, en courant, à vélo, à rollers ou par tout autre moyen, quelque soit son âge, n'est autorisé sur le circuit de la marche.

### **RESPONSABILITE DES PARTICIPANTES :**

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s) ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non respect du code de la route ou du présent règlement.

### **ASSURANCE ORGANISATION :**

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciées bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

### **ANNULATION MANIFESTATION :**

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, de restriction sanitaire ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrentes, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrentes puissent prétendre à un quelconque remboursement

### **DROIT D'IMAGE :**

Toute concurrente autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elle pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à La Vannetaise sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.